

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1962

présenté par  
le Gouvernement

-----  
à l'amendement n° 795 M. Morel-A-L'Huissier  
-----

**à l'ARTICLE 5**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« régional »,

les mots :

« général de l'agence régionale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le texte suffit à lui-même.